

**Bureau du 10 juillet 2003**

**Décision n° B-2003-1529**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Aménagement de l'avenue de Gadagne et de la rue des Martyrs - Autorisation de signature du marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2003-1044 en date du 3 mars 2003, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux d'aménagement de l'avenue de Gadagne et de la rue des Martyrs à Saint Genis Laval.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 27 juin 2003, a classé première l'offre du groupement d'entreprises Eurovia-Gerland pour un montant de 596 955 € HT, soit 713 958,18 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

L'individualisation de l'autorisation de programme a été acceptée par délibération n° 2002-0773 en date du 23 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0773 en date du 23 septembre 2002, n° 2003-1044 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 27 juin 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant pour l'aménagement de l'avenue de Gadagne et de la rue des Martyrs à Saint Genis Laval, avec le groupement d'entreprises Eurovia-Gerland pour un montant de 713 958,18 € TTC.

**2° - Les dépenses** à engager au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - opération 0027. Cette opération a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme selon la délibération n° 2002-0773 en date du 23 septembre 2002.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,